


# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Code du produit.	DR90200; DR91000
	N° CAS	Aucun attribué
	N° EINECS	Aucun attribué
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation Identifiée	Fluorescent Cytoplasmic Dye SU24 Recherche scientifique et développement
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Identification de la société	BioStatus Limited 56A Charnwood Road Shepshed Leicestershire LE12 9NP United Kingdom
	Téléphone	T: +44 1509 558 163
	Fax	F: +44 1509 651 061
	Email (personne compétente)	E: enquiry@biostatus.com W: www.biostatus.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Tél. d'urgence	+44 1509 558 163 (Hours of operation 09.00-18.00 GMT Mon-Fri)

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	
	Risques physiques	Non classé
	Santé humaine	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Environnement	Non classé
	<b>(67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)</b>	Xi R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	Attention
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Mention(s) de Mise en Garde	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement

après manipulation.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362: Enlever les vêtements contaminés.

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

Aucun


### 2.3 Autres dangers

### 2.4 Autres informations

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Mélanges

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP); (67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)

Composants Dangereux	%	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
Proprietary Derivative of 1,5-BIS[[2-(DIMETHYLAMINO)ETHYL]AMINO]-4,8-DIHYDROXYANTHRACENE-9,10-DIONE	<1	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	 <p>H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p>
Dimethyl sulfovide	99	67-68-5	200-664-3	Aucun attribué	

### 3.2 Autres informations

Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion


EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

	Document Ref:	DR9BE.SDS
	Revision #:	001
	Revision date:	08/06/17

<p><b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b> Inhalation Ingestion Contact avec la Peau Contact avec les yeux</p> <p><b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b></p>	<p>être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>Peut irriter le système respiratoire. Maux d'estomac. Vomissements Peut causer une irritation. Peut provoquer une irritation oculaire. Traiter symptomatiquement.</p>
---	--

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE


<p><b>5.1 Moyens d'extinction</b></p> <p><b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b></p> <p><b>5.3 Conseils aux pompiers</b></p>	<p>En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du CO2 pour l'extinction.</p> <p>Oxydes de soufre.</p> <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.</p>
--	---

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<p><b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b></p> <p><b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b></p> <p><b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b></p> <p><b>6.4 Référence à d'autres sections</b></p>	<p>Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails.</p> <p>Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter.</p> <p>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Laver la zone de déversement avec de l'eau.</p> <p>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails. Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.</p>
---	---

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

<p><b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b></p> <p><b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> Température de stockage Temps limite de stockage</p> <p>Matières incompatibles</p> <p><b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b></p>	<p>Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Lire attentivement le mode d'emploi / de stockage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver systématiquement les mains avant de fumer, de manger ou de boire.</p> <p>Température de stockage (°C): -20. Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation. Non attribué. Fluorescent Cytoplasmic Dye</p>
--	--

	Document Ref:	DR9BE.SDS
	Revision #:	001
	Revision date:	08/06/17

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>	Valeurs limites d'exposition	Non déterminé.
<b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>		
<b>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</b>		Pratiquer une ventilation adéquate.
<b>8.2.2 Équipement personnel de protection</b>		
		
	Protection des yeux/du visage	Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).
	Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	Protection respiratoire	Non requis normalement. Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la basse pression de vapeur du produit à température ambiante.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES


<b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>		
	Aspect	Liquide coloré.
	Couleur.	Bleu.
	Odeur	Non disponible. Inodore.
	Seuil olfactif	Non disponible.
	pH	Non disponible.
	Point de fusion/point de congélation	18-19 °C
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	188–190 °C
	Point d'éclair	87-89 °C
	Taux d'Evaporation	Non disponible.
	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
	Pression de vapeur	Non disponible.
	Densité de vapeur	Non disponible.
	Densité relative	Non disponible.
	Solubilité(s)	Non disponible.
	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
	Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
	Température de décomposition	Non disponible.
	Viscosité	Non disponible.
	Propriétés explosives	Non disponible.
	Propriétés comburantes	Non disponible.
<b>9.2 Autres informations</b>		Rien de connu.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Rien de connu.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable à des températures ambiantes.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Rien de connu.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Forte Alcalis.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Rien de connu. En cas d'incendie: Voir Rubrique: 5

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	Document Ref:	DR9BE.SDS
	Revision #:	001
	Revision date:	08/06/17

Nom Chimique	DL50 Orale (rat)	DL50 Cutanée (lapin)	DL50 Inhalation (rat)
Dimethyl sulfoxide	14,500 mg/kg	5,000 mg/kg	4 h - 40250 ppm

**Mélange**

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

**Toxicité aiguë**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Irritation**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Corrosivité**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Sensibilisation**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Toxicité à dose répétée**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Mutagénicité**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**11.2 Autres informations**

Inhalation

Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion

Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Contact avec la Peau

Peut causer une irritation.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire.

**12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Nom Chimique	CL50DL50 (Pimephales promelas)	CL50 (Truite arc-en-ciel)	CL50 (Daphnia magna)
Dimethyl sulfoxide	34,000 mg/l 96 hmg/kg	35,000 mg/l 96 h	27,500 mg/l

**Mélange**

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.


**13.2 Autres informations**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer à la section 8 de la FDS pour plus de détails.

**14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

NON CLASSEE COMME UNE SUBSTANCE

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of

	Document Ref:	DR9BE.SDS
	Revision #:	001
	Revision date:	08/06/17

	DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT.	Dangerous Goods' des Nations Unies. (IMDG, OACI/IATA , ADR/RID).
14.1	numéro ONU,	Non applicable.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5	Dangers pour l'environnement	Rien de connu.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Flam. Liq. 1	Liquide Inflammable Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide Inflammable Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1

### Mention(s) de Danger et Mention(s) de Mise en Garde

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Xi  
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. BioStatus ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. BioStatus n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.